

A renvoyer au siège social : SYNDICAT NATIONAL DES ARTISTES TATOUEURS
205, rue de la République 91150 ETAMPES

Dans un environnement où une campagne de presse peut ternir l'image d'une profession tout entière, il est important de se protéger en communiquant sur les moyens de garantir la sécurité de nos clients. Le SNAT, ainsi qu'un bon nombre, de tatoueurs professionnels, se verraient ravis de pouvoir participer à l'amélioration de la qualité sanitaire des encres pour en garantir leur innocuité, mais se sentiraient en droit d'avoir leur mot à dire sur les lois les concernant, après des années de politique de l'autruche du gouvernement.

Inquiets par les rumeurs journalistiques (puisque c'est les seules auxquelles nous ayons accès), concernant de prochains décrets, nous avons demandé à être reçus au ministère de la santé, où l'on nous a signifié que la profession n'avait pas été consultée et ne le sera pas ! Hormis pour les impôts, nous n'existons pas. Et c'est la raison officielle de notre irrecevabilité administrative, mais c'est aussi parce que nous n'existons pas encore légalement, que l'état statue sur notre cas ; d'où le non-sens absolu qui nous révolte...

Une situation absurde qui aurait pu s'améliorer facilement, avec un peu de bonne volonté du seul et unique fonctionnaire en charge du dossier. Mais celui-ci n'a aucun problème de conscience à statuer sur un métier qu'il ne connaît pas, et nous prépare des règles de travail dignes du bloc opératoire, et qui laissent présager le pire pour l'avenir de notre profession :

- Chaque tatoueur devra aller s'inscrire en préfecture, ce qui sera sûrement payant, et suivre un stage de formation paramédicale, ce qui ne sera sûrement pas gratuit ...
- 4 salles distinctes et fermées seront obligatoires dans chaque boutique. La salle d'accueil de la clientèle et d'attente devra être complètement séparée de la salle de procédure, un seul comptoir ne suffira pas ! Il faudra donc faire des gros travaux quand ça sera possible, et embaucher un employé uniquement pour l'accueil. Beaucoup de petites boutiques devront très certainement fermer pour impossibilité technique.
- Tout le matériel utilisé devra être en dosettes stériles et à usage unique, ce qui paraît presque normal, mais qui inclut ; les « sprays » ou les pissettes pour nettoyer le tatouage, vaseline, alcool, et l'essuie-tout à usage alimentaire qui devra être remplacé par des compresses stériles !
- Les caps de noir et de couleur devront être eux aussi mono doses, stériles et capsulés. Hormis le côté fastidieux, cela pourrait être une bonne idée si l'on oublie que nos bouteilles, on peut les secouer quand le pigment se redépose. Sans parler du gâchis.
- Les gants devront être stériles, et cela ne nous permettra pas de faire trop de pauses, ni de les remplacer trop souvent comme le fait tout bon tatoueur ... En sachant que le prix moyen d'une boîte est à 70 euros, quand une boîte de 100 gants d'examen en coûte moins de 5, et que la procédure ne les nécessite absolument pas. Les gynécologues et les dentistes continueront de se servir de gants d'examen, comme ils l'ont toujours fait !
- Quant aux pierceurs, qui utilisent 3 paires de gants pour un piercing... Ils subiront les mêmes règles que nous pendant que l'on percera toujours au pistolet dans les bijouteries.
- Les conventions seront tout bonnement interdites !

La liste de ces inepties n'est malheureusement pas exhaustive, mais bien sûr, nous n'avons pas eu le droit d'accès au texte, et ne pouvons que vous relater la prose, que notre charmant fonctionnaire a bien voulu nous distiller. En attendant que ça nous tombe sur la tête.

Ces textes absurdes et inadaptés n'auront pour effet que de scléroser la profession, de surtaxer et de rendre sa pratique sauvage et à nouveau, clandestine.

En signant cette pétition, vous soutiendrez l'action du SNAT qui compte bien fédérer une majorité de tatoueurs français responsables, mais insoumis !

NOM :

ADRESSE OU E-MAIL :

PROFESSION :

SIGNATURE :